



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-Le-confinement-du-reacteur-1-pas-tout-a-fait-operationnel>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Gravelines : Le confinement du réacteur 1 pas tout à fait opérationnel**

1er septembre 2020

France : Gravelines : Le confinement du réacteur 1 pas tout à fait opérationnel

C'est au moment de sortir le combustible nucléaire de la cuve du réacteur 1 de la centrale de Gravelines (Hauts-de-France) qu'EDF s'en est rendu compte : tous les systèmes permettant de confiner les matières radioactives à l'intérieur n'étaient pas opérationnels. Une partie du système de ventilation, et notamment ce qui permet de piéger l'iode radioactif pour éviter sa dispersion dans l'environnement et limiter la contamination du personnel, n'était pas branchée.

EDF a fait cette découverte vingt quatre heures trop tard, après l'ouverture en grand des accès au bâtiment réacteur. Le combustible étant encore dans la cuve, l'exploitant aurait dû s'assurer avant l'ouverture des accès à cette zone nucléaire que tous les systèmes exigés étaient correctement configurés et prêts à fonctionner.

Aucune explication n'est donnée, ni par EDF ni par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur l'origine du débranchement. Aucune explication non plus quant au **manque manifeste d'organisation qui a conduit l'exploitant nucléaire à lancer une phase d'exploitation sans que tous les équipements permettant de limiter les risques générés ne soient en fonctionnement.** L'évènement a été déclaré fin août par EDF comme significatif pour la sûreté.

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un événement significatif de sûreté de niveau 1

Publié le 01/09/2020

Le 26 août 2020, alors que l'unité de production N° 1 est en cours d'arrêt pour rechargement de combustible, **les procédures applicables imposent que le système de ventilation de l'enceinte du bâtiment réacteur soit disponible.**

Ce système de ventilation permet notamment de piéger la contamination en cas d'élévation anormale de celle-ci et de la piéger dans des filtres à sable.

En préalable au changement de configuration du réacteur avant d'engager les opérations de déchargement, l'évaluation de sûreté réalisée par les équipes d'EDF identifie l'**indisponibilité d'un des ventilateurs du système de ventilation**. Aussitôt informé, le service assurant l'exploitation de l'installation a rendu le système de ventilation opérationnel. Durant cette période, aucun dépassement du seuil d'activité n'a été enregistré dans l'enceinte du bâtiment réacteur.

Cet évènement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations ni sur l'environnement. Cet évènement a été déclaré le 28 août 2020 au niveau 1 sous l'échelle INES.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-gravelines/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-de-surete-de-niveau-1-2>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des règles générales d'exploitation

Publié le 04/09/2020

Centrale nucléaire de Gravelines - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 28 août 2020, l'exploitant de la centrale nucléaire de Gravelines a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un évènement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des règles générales d'exploitation concernant l'indisponibilité d'un circuit de ventilation de l'enceinte de confinement du réacteur 1.

L'enceinte de confinement du réacteur, à l'intérieur de laquelle se trouve notamment la cuve qui contient le combustible nucléaire, est équipée de deux sas d'accès et d'une ouverture de grande dimension appelée "tampon d'accès matériel". Ces accès peuvent être ouverts lors de certaines phases d'arrêt pour maintenance afin de permettre l'entrée de personnes et de matériel. **Lorsque ces accès sont ouverts alors que le combustible est encore présent dans la cuve**, par exemple en début d'arrêt pour maintenance, **les règles générales d'exploitation imposent que les deux voies redondantes du système de ventilation (ETY), qui font passer l'air extrait du bâtiment réacteur sur des pièges à iode, soient disponibles** pour pouvoir assurer un confinement dynamique en cas de relâchement de radioactivité dans le bâtiment réacteur.

Le 25 août 2020, le réacteur 1 est en cours d'arrêt dans le cadre de sa maintenance et de son rechargement. Le combustible est encore présent dans la cuve et le sas d'accès au bâtiment réacteur est ouvert. A ce titre, les deux voies redondantes du système de ventilation (ETY) doivent être disponibles.

Le 26 août 2020, lors de la réalisation des contrôles préalable au déchargement du combustible du réacteur, un ingénieur sûreté constate que le départ électrique d'**un des ventilateurs du système ETY est débroché**, contrairement à ce que demandent les règles générales d'exploitation. **En cas de montée d'activité radiologique dans le bâtiment réacteur, le système ETY n'aurait pas pu assurer complètement sa fonction de confinement**. A la suite de ce constat, l'exploitant a rétabli l'alimentation électrique du ventilateur concerné par l'écart.

Cet évènement n'a pas eu de conséquence sur l'environnement ou sur les travailleurs. Il est classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des évènements nucléaires et radiologiques,

graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-regles-generales-d-exploitation32>